

Diminuer l'aide aux écoles en difficulté ?

ÉCOLE La piste a au moins traîné sur la table

Comment élabore-t-on un budget d'austérité ? Les politiques réunissent leurs techniciens et leur disent en substance « lâchez-vous ». Et les techniciens se lâchent. Sans état d'âme (c'est la règle du jeu...), ils identifient toutes les possibilités d'économie, des plus juteuses aux plus petites poches de gras, rédigent ce qu'on appelle un « catalogue des horreurs » et y jettent tout ce qui peut rapporter de l'argent. Les techniciens remettent leur catalogue au politique. Il rejette les mesures insupportables et retient les moins impopulaires.

Dans quelle catégorie faire figurer ceci ?

Occupés à élaborer l'accord de majorité à la Communauté française, PS et CDH songeraient (et surtout le CDH, paraît-il) à « toucher » au mécanisme de l'encadrement différencié.

L'encadrement différencié est ce système qui, depuis quelques années, a remplacé le mécanisme des « discriminations positives ». L'idée étant la même : on accorde davantage de moyens (personnel et subventions) aux écoles (primaires/secondaires) qui scolarisent des publics difficiles.

Comment cela fonctionne ?

Chaque élève est crédité d'un indice socio-économique déterminé par le type de quartier où il vit. Chaque école est ainsi créditée d'un indice moyen. Avec ces indices, on range les écoles dans 20 classes (de 1 à 20), chacune scolarisant 5 % de l'effectif sco-

laire. Les classes de 1 à 5 bénéficient d'une aide spéciale.

Les anciennes « discriminations positives » aidaient 12,5 % des élèves du fondamental, autant au secondaire. Alimenté par un budget de 62 millions, l'encadrement différencié soutient 25 % des élèves du fondamental, autant au secondaire.

« Ils y ont songé »

Nos sources sont formelles : les négociateurs songent à diminuer le coût du système. « *Au minimum, ils y ont songé, c'est certain. Rien ne dit que l'idée est encore sur la table. Et rien ne dit non plus qu'elle a disparu...* »

Les négociateurs que nous avons contactés n'ont pas daigné nous répondre de façon claire.

Retenons ceci : si la piste a peut-être disparu (parce qu'elle est socialement odieuse), elle a certainement été évoquée. Et cela dit tout sur le défi budgétaire que posera cette législature et sur les difficultés des deux partis à y répondre. Le défi étant, comme on le sait, d'économiser 150 millions par an, montant que ne permettront pas d'atteindre les mesures citées jusqu'ici. Soit parce qu'elles sont insuffisantes (c'est le cas de la rationalisation des options). Soit parce qu'elles ne produiront des économies que de façon très progressive (c'est le cas de l'atténuation ou de l'effacement du système des préensions). ■

PIERRE BOUILLON